

DECRET N° 2006-693 DU 11 DECMBRE 2006

Chargeant Monsieur Albert S. HOUNGBO, Ministre délégué, chargé du Budget auprès du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances, du lundi 18 décembre 2006 jusqu'à son retour, de l'intérim de Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU Le Décret n° 2006-613 du 19 novembre 2006, portant composition du Gouvernement et le décret n° 2006-622 du 29 novembre 2006 qui l'a modifié ;
- VU Le Décret n° 2006-680 du 10 décembre 2006 chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre de la Défense Nationale, de l'intérim du Président de la République pour compter du 10 décembre 2006 ;

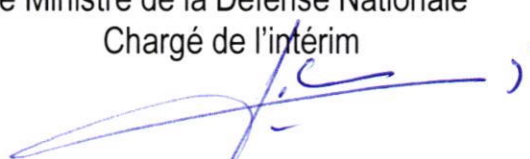
D E C R E T E

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances, son intérim sera assuré par Monsieur Albert S. HOUNGBO, Ministre délégué, chargé du Budget auprès du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances, pour compter du dimanche 18 décembre 2006 jusqu'à son retour.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 11 décembre 2006

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,
Le Ministre de la Défense Nationale
Chargé de l'intérim


Issifou KOGUI N'DOURO